

Revisiter la pensée sud-africaine sur la puissance aérienne

Etude de quelques défis et tensions auxquels l'Afrique australe est confrontée

PAR LE DR. FRANCOIS VREÏ ET LE DR. ABEL ESTERHUYSE

Traditionnellement, deux préceptes clairement identifiables façonnent l'utilisation de la puissance aérienne – la technologie et la guerre conventionnelle. Sans technologie, il n'y a pas réellement de puissance aérienne. Lors de la création et du développement de la puissance aérienne, la technologie était instrumentale et reste à ce jour l'un des éléments essentiels à son utilisation. L'importance de cette relation fait que la moindre avancée technologique incrémentale se traduit par une influence décisive quant à l'équilibre entre l'attaque et la défense lors d'une guerre aérienne.¹ Cette histoire d'amour entre la technologie et la puissance aérienne explique également pourquoi cette dernière est un instrument de puissance militaire coûteux. Dans l'environnement de combat postmoderne, la technologie de pointe de la puissance aérienne n'est pas à la portée des puissances de deuxième ou de troisième ordre du continent africain à cause de son coût exorbitant. Même si ils peuvent acheter ces actifs



aériens, ces pays ne veulent pas toujours prendre le risque de s'en servir.²

La technologie façonne, d'une manière générale, les valeurs organisationnelles et l'esprit du commandement et contrôle (C2). Dans le cadre du combat aérien, la haute technologie requiert des troupes hautement qualifiées, intelligentes et pourvues d'un esprit d'individualité. La nécessité de troupes hautement qualifiées n'ajoute pas seulement au coût de la puissance aérienne mais est également à l'origine de valeurs organisationnelles extrêmement élitistes et discriminatoires dont l'idée ultime est de créer des as aériens. De plus, la

nécessité d'avoir de telles troupes renforce la relation complexe entre les officiers en charge du combat et les autres grades, membres de l'équipage au sol. Dans la plupart des cas, les officiers ont une autorité de commandement minimale sur les autres grades jusqu'à ce qu'ils atteignent le grade de commandant d'escadre.³ Cet état de fait est en profonde contradiction avec, par exemple, les accords C2 des armées qui sont des instruments de puissance basés sur les troupes et qui nécessitent, en conséquence, un important C2.

La contre-productivité de la puissance aérienne dans les guerres non-conventionnelles fait ressortir la place prédominante qu'occupe la guerre conventionnelle pour la puissance aérienne.⁴ Formulée différemment, la contribution apportée par la puissance aérienne dans les guerres non-conventionnelles réside essentiellement dans le soutien et le support des opérations terrestres à travers des capacités de transport stratégique et tactique. L'utilisation de la puissance aérienne dans les « sales petites guerres du faible », typiques des conflits africains, est sujette à débat. La contre-productivité de la puissance aérienne conventionnelle dans les opérations non-conventionnelles touche toutes les sortes de campagnes aériennes, y compris le bombardement anti-aérien et le bombardement stratégique. Le soldat non-conventionnel n'a soit pas de puissance aérienne ou bien n'a aucun intérêt à s'engager dans des combats symétriques pour la supériorité aérienne. Les guerres longues, de faible intensité, sont normalement livrées sur des terrains qui ne sont pas des objectifs stratégiques du centre de gravité de l'ennemi qui est, en réalité, le cœur et l'esprit d'un peuple.

L'Afrique est connue pour ses forces d'un faible niveau technologique et ses guerres non-conventionnelles. Par contre, elle manque d'extensibilité financière pour acquérir et utiliser des actifs couteux, basés sur l'information. Alors, comment peut-on comprendre l'utilisation de la puissance aérienne par l'Afrique australe en général, et par l'Afrique du Sud en particulier ?⁵

L'Afrique du Sud, l'Afrique et l'utilité de la force militaire

Aussi longtemps qu'aucun intérêt vital n'est compromis, la prévention des guerres – plutôt que la guerre – est l'option choisie dans la plupart des sociétés mondiales. La prévention des conflits domine l'agenda politique de l'Afrique du Sud en ce qui concerne l'Afrique en tant que son principal centre d'intérêt et d'influence. Cela reflète la nature politique extrême du conflit armé qui, selon Clausewitz, possède sa propre grammaire mais pas sa propre logique.⁶ En conséquence, pour comprendre la grammaire de la puissance aérienne en tant qu'élément de l'engagement militaire sud-africain en Afrique, il faut tenir compte de la logique politique qui se cache derrière la priorité que l'Afrique du Sud met sur la prévention des conflits.

Un certain nombre de considérations forment la logique politique de l'Afrique du Sud vis-à-vis de l'Afrique. Du fait de sa stature politique, de sa puissance économique et de sa capacité militaire, l'Afrique du Sud est la puissance régionale, pour ne pas dire continentale. Cependant, l'Afrique du Sud adopte une approche prudente vis-à-vis de l'Afrique en général et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe – CDAА en particulier. Le plan stratégique du département sud-africain des Affaires étrangères définit clairement les principes qui soutiennent cette approche. Il inclut un engagement envers l'Afrique en tant que point central sur les droits de l'homme et la démocratie ; la justice et le droit international ; envers la paix et les mécanismes internationaux pour la résolution des conflits ; le multilatéralisme ; et l'intégration et la coopération économique internationale.⁷

L'Afrique du Sud ne configure pas son approche vis-à-vis de l'Afrique autour d'un paradigme pragmatique traditionnel avec des objectifs d'intérêts nationaux et de puissance – aussi importants qu'ils puissent être. Néanmoins, les prédispositions historiques, culturelles, économiques et politiques de l'Afrique du Sud fournissent quelques aperçus intéressants sur son engagement en Afrique. Laurie

Nathan fait tout particulièrement remarquer que sous le président Thabo Mbeki, la définition de la politique étrangère de l'Afrique du Sud est façonnée par trois paradigmes : démocratique, africaniste et anti-impérialiste.⁸ La solidarité africaine et l'hypothèse selon laquelle l'armée n'est pas le principal instrument politique pour gérer les problèmes de l'Afrique sont implicites dans ces paradigmes. L'exemple de la révolution négociée en Afrique du Sud sert de prototype pour l'approche pacifique ou « la diplomatie silencieuse » que le gouvernement adopte pour la résolution des conflits et la construction de la paix sur le continent africain – une approche laissant peu de marge à des instruments tels que la puissance aérienne.⁹

Bien que la perspective pragmatique ne puisse pas totalement expliquer l'engagement de l'Afrique du Sud en Afrique, elle permet de tenir compte de l'agenda national. Cet agenda démontre clairement que la pauvreté, le chômage et le crime sont les principales difficultés politiques et sécuritaires auxquelles est confrontée l'Afrique du Sud. Dans l'environnement politique national, le gouvernement sud-africain doit faire face à de plus en plus d'attentes de nature contradictoire – équilibrer, par exemple, la réconciliation, la transformation et la construction de la capacité dans les départements d'Etat, avec la nécessité d'un service public accru. De plus, l'équilibrage du budget entre l'agenda national et celui de la politique étrangère représente pour le moins un énorme défi pour le gouvernement sud-africain.

Le contexte de la politique étrangère pose de réels problèmes à la force de défense nationale sud-africaine dans le cadre de ses efforts pour soutenir les initiatives gouvernementales sur le continent africain. Le plus frappant est l'absence d'une stratégie de sécurité cohérente visant à soutenir les paradigmes et les visions théoriques et politiques du gouvernement.¹⁰ En outre, l'armée sud-africaine a des difficultés à concrétiser la notion de sécurité humaine en tant que principal concept organisateur de la pensée sécuritaire gouvernementale.¹¹ En Afrique du Sud, l'idée de sécurité humaine est profondément ancrée dans

le livre blanc sur la défense de 1996 en guise d'exemple d'une politique de défense essentiellement basée sur les idées de défense non-offensive et non-menaçante en général, et plus particulièrement au sein de la région.¹²

Cependant, les idées de défense non-offensive et non-menaçante ont également mis en évidence certaines anomalies dans la pensée et la mise en œuvre de la défense sud-africaine. Par exemple, comment expliquer le lien entre les idées de sécurité humaine et de défense non-offensive d'un côté, et le programme d'acquisition de systèmes d'armement conventionnel très offensifs d'un autre côté ? La nature de ces armes a également conduit à quelques inconsistances. Tout d'abord, la capacité offensive de la Marine et de l'armée de l'Air a bénéficié de récents achats d'armement. L'agenda du gouvernement sud-africain pour la paix sur le continent africain dépend pourtant largement de la disponibilité de forces d'infanterie, et de la nécessité d'avoir des forces aériennes et maritimes pouvant apporter un soutien à ces forces terrestres. Ou s'agit-il simplement de démontrer la capacité de l'armée de l'Air et de la Marine à mobiliser du soutien pour leurs missions plus nationales et plus orientées sur la défense – ou bien d'une priorité mise sur la dissuasion ?

L'armée sud-africaine est confrontée à d'importantes difficultés dans la conduite des missions de paix sur le continent africain. D'un point de vue politique, l'Afrique du Sud est engagée dans une approche multilatérale. Cependant, certains des pays devant mettre en place un tel agenda de façon conjointe, peuvent tout au mieux être qualifiés de partenaires réticents. Et cette réalité peut être liée à la division traditionnelle entre les colombes et les faucons dans le paysage politique de l'Afrique australe, telle qu'elle est illustrée par l'absence de soutien et d'enthousiasme politique vis-à-vis de la création d'une force africaine d'alerte (*African Standby Force*).¹³ D'un point de vue opérationnel, les militaires africains en général, et les militaires sud-africains en particulier doivent composer avec des lignes de communication très longues, caractérisées par un manque d'infrastructure partout où les forces militaires sont déployées sur le continent africain. Comparez cela, par exemple, avec l'in-

frastructure disponible et la distance sur laquelle l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a dû se déployer au Kosovo.

La puissance aérienne repose sur un fort impératif technologique, mais l'utilisation de ses soutiens conceptuels met en évidence une grande part de sa valeur en tant qu'outil politique. Les concepts émergents agissent comme une intelligence directrice et affichent un lien traditionnel avec la base technologique de la guerre aérienne telle qu'elle s'est développée depuis le début du vingtième siècle. Les développements et les avancées les plus spectaculaires en matière de puissance aérienne se situent donc dans le passage d'une simple activité de loisirs et d'une mission de reconnaissance à un instrument doté d'un potentiel stratégique. Ce progrès est dû au développement technologique et aux efforts intellectuels qui ont permis de relier les systèmes technologiques de telle sorte à répondre aux besoins militaires croissants et aux changements dans la conduite de la guerre.

Les accords régionaux demandent que les pays aient des capacités de puissance aérienne interopérables. La puissance aérienne interopérable évolue avec le progrès politico-économique pendant que les motifs d'amitié supplantent l'hostilité.¹⁴ Le progrès en matière d'intégration régionale trace ainsi la voie et inclut le progrès au niveau de l'interopérabilité militaire.¹⁵ Dans le continuum de l'intégration, la puissance aérienne doit évoluer avec le changement politique et passer de l'hostilité et des menaces, de la défense unilatérale, et de l'agression, à l'amitié, à la coopération et au rejet de la force pour la résolution des conflits. Pour maintenir la puissance aérienne en phase avec de telles dynamiques régionales, il faut de nouvelles technologies mais également un élargissement normatif et un progrès intellectuel.

L'élargissement normatif fait référence au fait de modifier le comportement conventionnel dicté par les normes établies et non au fait de casser ou d'ignorer les normes établies.¹⁶ Alors, la puissance aérienne dans la région de l'Afrique australe est-elle applicable telle quelle, ou a-t-elle besoin de changements aux niveaux structurel, stratégique et opérationnel pour satisfaire aux nouvelles demandes

politico-stratégiques ? Dans tous les cas, des ajustements du paradigme de la puissance aérienne traditionnelle sont nécessaires au sein de la CDAA. Les changements vis-à-vis de la norme établie résultent de la réceptivité aux perceptions de menace politico-militaire et, également, 1) des bénéfices perçus pour l'organisation, 2) des pressions découlant des conditions matérielles ou sociales, et 3) de l'adaptation aux nouvelles demandes, qu'elles soient considérées comme appropriées ou utiles, ou bien les deux à la fois.¹⁷ Les variations en matière de réceptivité à la menace dépendent essentiellement de la façon dont les décideurs perçoivent les menaces politico-militaires.¹⁸ Les technologies dures et souples jouent un rôle au même titre que l'élargissement normatif.

Les besoins matériels et les systèmes physiques sont à l'origine de la technologie dure alors que la technologie souple repose sur les concepts intellectuels des êtres humains.¹⁹ Combinées, les technologies dures et souples soutiennent la diffusion et les contributions des innovations technologiques. Cependant, les théoriciens de la puissance aérienne doivent composer non seulement avec les impératifs technologiques et les activités traditionnelles des forces aériennes, mais également avec les demandes politico-stratégiques nouvellement déclarées. A cet égard, les organisations régionales doivent résoudre des problèmes complexes et insuffler de nouvelles règles et normes notamment pour combler le fossé entre la pensée conventionnelle sur la puissance aérienne, conduite par la technologie, et les priorités et attentes politiques émanant de régions telles que la CDAA.²⁰

Doter la région de l'Afrique australe d'une puissance aérienne

Dennis Drew remarquait que l'essence même de la puissance aérienne est la capacité à appliquer rapidement une grande puissance sur n'importe quelle cible de la planète ou, dans le cas de la CDAA, sur n'importe quelle cible située en Afrique australe.²¹ Selon Drew, l'utilisation de la puissance aérienne dans un

environnement particulier dépend de la compréhension des deux mots clés de la définition, *rapidement* et *puissance*. Aucune puissance terrestre ou maritime ne peut rivaliser avec la vitesse de réaction de la puissance aérienne, tout particulièrement sur un continent dépourvu d'infrastructure tel que le continent africain. La puissance aérienne peut apporter des contributions positives dans le domaine non-combatif et dans le maintien de la paix grâce à sa capacité à rapidement fournir une aide humanitaire alimentaire, des approvisionnements en médicaments, des soldats de la paix, et des diplomates chargés d'essayer de résoudre ou d'éviter un conflit.

La contribution de la puissance aérienne découle de l'emploi rapide, et pour les bonnes raisons, d'actifs aériens en types et en nombres appropriés.²² Cela représente un défi exceptionnel pour les forces aériennes de l'Afrique australe qui ont une doctrine et des actifs aériens très différents, et qui ne s'exercent pas ensemble suffisamment régulièrement pour assurer une interopérabilité tactique et opérationnelle. L'emploi rapide d'actifs aériens appropriés dépend de l'accès à une intelligence stratégique et opérationnelle opportune et précise définissant *ce que* la puissance aérienne est sensée faire, et à une intelligence tactique définissant *comment* elle est sensée le faire.²³

La puissance aérienne est devenue tellement importante de tellement de façons différentes qu'elle fait l'objet d'une demande presque illimitée.²⁴ Dans les pays de l'Afrique australe, qui ont peu de ressources et des budgets de défense peu importants, cela signifie simplement que la puissance aérienne ne peut tout faire pour tout le monde. Cela contraint les forces aériennes à prioriser leurs actifs, leurs opérations et leurs structures aériennes. Cependant, au-delà du domaine militaire, la volonté politique reste la condition requise la plus importante pour un emploi réussi de la puissance aérienne. La volonté politique est encore plus cruciale lorsque la puissance aérienne doit contribuer à la prévention des conflits et au maintien de la paix. De telles contributions trouvent leur origine dans des conditions politiques permettant une intel-

ligence stratégique et des systèmes d'alerte précoce efficaces, une coopération efficace et une coordination de la volonté politique, et des systèmes C2 performants facilitant des actions multinationales efficaces. Cependant, l'existence d'une volonté politique commune au sein de la CDAA est contestable car soit il n'y a pas de culture commune visant à apporter des actifs régionaux de soutien, soit elle est largement perturbée par des chaufferies politiques.²⁵

Depuis sa création, et tout particulièrement au cours du vingtième siècle, la puissance aérienne a fait des détours réguliers par l'environnement du conflit de faible intensité. Ces détours ont poussé à la fois les théoriciens et les praticiens militaires à reconsidérer la pensée traditionnelle sur la puissance aérienne. Plusieurs articles essaient de changer le rôle, ou tout du moins d'accentuer les rôles non-combatifs des forces aériennes. Ce qui frappe, c'est l'absence de documentation concernant la puissance aérienne dans la région de l'Afrique australe.

Les demandes émanant de l'environnement du conflit de faible intensité étaient en partie (et le sont peut-être toujours) considérées comme des aberrations, donc elles n'attiraient pas vraiment l'attention des théoriciens de la puissance aérienne.²⁶ Cependant, depuis la deuxième moitié du vingtième siècle, un domaine de puissance aérienne a vu le jour et a joué un rôle de plus en plus important au-delà des limites conventionnelles.²⁷ L'Afrique du Sud et la plupart des pays de la CDAA doivent désormais composer avec cette interface conventionnelle – non conventionnelle de la puissance aérienne, et une direction politique est cruciale pour son emploi. Idéalement, la politique dirige la préparation et l'emploi de l'instrument militaire, et l'Afrique du Sud et la CDAA ne font pas exception. Le multilatéralisme et la coopération au sein de la CDAA, ainsi que la volonté politique, dirigent la plupart de ce à quoi les décideurs militaires doivent se conformer, et cela accroît ou diminue le rôle de la puissance aérienne dans la région.

Plusieurs intellectuels soulignent la difficulté de construire et de maintenir une puissance

aérienne en Afrique. Dès 1968, Ross Baker qualifiait la prédominance des forces terrestres des états africains de pierre d'achoppement.²⁸ Les armées coloniales, desquelles sont issues de nombreuses forces armées africaines, ne possédaient pas d'importants actifs de puissance aérienne susceptibles d'insuffler une culture durable de la puissance aérienne. Même si les leaders ont ensuite introduit des systèmes de puissance aérienne de haute technologie dans les nouveaux états africains, ils n'ont pas suscité une culture systémique nécessaire à l'accroissement et au maintien de cet outil stratégique coûteux et complexe. En conséquence, les petites forces aériennes dédiées à des fonctions de transport, de contrôle des catastrophes et de patrouille caractérisent encore de nombreux pays de la CDAA. L'absence historique d'exposition et d'adhésion au rôle réel de la puissance aérienne est de mauvais augure pour une culture de la puissance aérienne mature au sein de la CDAA. En l'absence d'une communauté sécuritaire mature avec une culture sécuritaire mature pour diriger l'utilisation des instruments politiques, il n'est peut-être pas surprenant que la puissance aérienne semble elle aussi manquer de maturité. Bjørn Møller affirme que les forces armées de l'Afrique australe sont plus des instruments de politique intérieure que de politique étrangère, et que la CDAA post-apartheid reflète un besoin limité de défense nationale.²⁹ Les origines variées des militaires d'Afrique australe sont également importantes car ils sont nés des cultures coloniale, post-coloniale et de libération dont aucune ne présente le profil d'une importante puissance aérienne. Les héritages laissés par les armées coloniales et la guérilla, largement axés sur l'intérieur, semblent prédominer, et seuls l'Afrique du Sud et l'Angola offrent des îlots visibles de puissance aérienne.³⁰

La puissance aérienne de la CDAA est également victime du fait que les forces armées africaines favorisent, souvent de façon excessive, l'achat de technologies appropriées pour la guerre conventionnelle. Des incohérences apparaissent car les standards éducatifs et techniques relativement peu exigeants ne permettent pas de bien cadrer l'achat final et l'emploi ultérieur d'équipements sophisti-

qués. Cela est tout particulièrement vrai pour les instruments de puissance basés sur la technologie, comme la puissance aérienne et maritime. L'une des conséquences évidentes est une incohérence entre les systèmes d'armement et les opérateurs disponibles. D'autre part, Herbert Howe signalait que des achats déterminés en fonction du service au lieu d'achats coordonnés en commun allaient souvent à l'encontre de l'interopérabilité, de la standardisation, et de la régularité des approvisionnements chez les militaires africains – et la CDAA ne fait pas exception.³¹ Etant donné le caractère spécialisé de la puissance aérienne, les facteurs susmentionnés donnent quelques indications quant au dilemme de la CDAA ou à la tension inhérente au sein de la CDAA.

La puissance aérienne en Afrique australe : Quelques tensions, quelques progrès

La puissance aérienne au sein de la CDAA repose sur deux questions. Tout d'abord, la puissance aérienne, avec son profil basé sur la technologie et la guerre conventionnelle, peut-elle être ajustée afin de s'adapter à l'agenda sécuritaire régional ? Ensuite, la défense aérienne dans la région peut-elle être « tout pour tout le monde » et satisfaire les attentes à la fois des domaines militaires et politiques ? En fait, quelle est l'exigence politique, ou les théoriciens de la puissance aérienne et les décideurs militaires sont-ils à même de dresser ce profil ? Des directives politiques claires sont très utiles. Cependant, de telles directives sont rares et largement érodées lorsqu'elles doivent être mises en application dans un contexte où les communiqués déclaratifs d'intention semblent prévaloir. En gardant à l'esprit le principe d'élargissement normatif, un certain nombre d'alternatives peuvent être formulées pour configurer la puissance aérienne au sein de la CDAA :

- une puissance aérienne traditionnelle pour la CDAA, reposant sur la défense contre l'agression et en soutien du Pacte

de Défense Mutuelle, et de la Force Africaine d'Alerte de l'Union Africaine ;³²

- une puissance aérienne traditionnelle apportant une « capacité résiduelle » limitée pour les contributions non-traditionnelles permises par certains éléments de la puissance aérienne ;³³
- la sélection et l'exploitation des capacités de la puissance aérienne qui ont une interface naturelle avec les réalités et les besoins régionaux, et la reconfiguration de ces capacités de telle sorte à ce qu'elles servent de nouveaux rôles ; et (peut-être et à la limite)
- le détournement de la puissance aérienne afin qu'elle remplisse des missions non-traditionnelles en réponse aux demandes politiques.³⁴

Alors que de nouvelles demandes sont formulées vis-à-vis du caractère technologique et combatif traditionnel de la puissance aérienne, les technologies souples plus importantes peuvent atténuer la mauvaise utilisation de la puissance aérienne dans le cadre de demandes régionales non-coordonnées.³⁵ Les technologies souples sont donc importantes pour façonner la puissance aérienne sans en perdre la capacité essentielle au sein d'une culture de l'appréhension plus adaptée à la pensée stratégique continentale qu'au domaine aérien et spatial. Pour les décideurs, l'une des possibilités est de partager la réflexion intellectuelle et opérationnelle sur le rôle de la puissance aérienne dans la région de la CDAA. L'institutionnalisation, la recherche et l'édition, les conférences, la formation, l'éducation et l'expérimentation favorisent la pensée commune. A cet égard, Thomas Smith attire l'attention sur le fait que la planification des opérations aériennes respecte les paramètres autorisés en matière de blessures et de destructions civiles en limitant le caractère létal des munitions et leurs moyens de distribution.³⁶ Ces efforts sont destinés à soulever des questions difficiles et à apporter quelques réponses quant à une culture commune de la puissance aérienne au sein de la région.

Au sein de la CDAA, la puissance aérienne est également liée à la notion de ressources partagées et intégrées. En outre, la puissance aérienne repose sur le précepte selon lequel la centralisation est le meilleur moyen d'employer les actifs aériens sur le théâtre des opérations.³⁷ Les leaders de la CDAA doivent abandonner une partie de leur souveraineté sur l'instrument de puissance aérienne au sein d'une culture politique qui préfère avoir une emprise nationale sur les ressources militaires. Etant donné les premières phases de l'intégration des actifs militaires de la CDAA et le fait que les leaders ne partagent pas toujours des approches communes en matière de sécurité, les idées sur les ressources partagées et intégrées requièrent une grande attention. A cet égard, les technologies souples apportent une pensée novatrice, de nouvelles institutions, et des politiques qui assouplissent une emprise nationale excessive sur le pouvoir.³⁸ Les décideurs de la CDAA devraient comprendre que la défense commune est plus importante que des efforts unilatéraux, et que des capacités collectives, plutôt que nationales, favorisent la sécurité régionale.³⁹ A cet égard, la Brigade d'Alerte de la CDAA n'est pas très mature, mais est représentative d'un cheminement régional émergent visant à engager et à valider les ressources militaires (y compris les éléments aériens) en cas d'imprévu. S'il est fait appel à elle, la justification de ces engagements nationaux est d'ores et déjà validée. Cependant, très peu d'informations sont disponibles quant aux détails des éléments aériens pour la brigade malgré le fait qu'ils ne devraient pas être considérés comme exhaustifs. Les éléments de puissance aérienne au sein de la CDAA restent très limités.⁴⁰

La CDAA ne peut pas considérer la puissance aérienne séparément de la mission de l'Union Africaine, dont le Conseil de Paix et de Sécurité considère les capacités militaires régionales comme des blocs constitutifs des forces d'alerte continentale. Cependant, passer d'un niveau national à un niveau régional implique que les états membres tissent des liens amicaux. En parallèle, il faut également progresser vers la coopération militaire et l'interopérabilité (voir le schéma).⁴¹ Même si

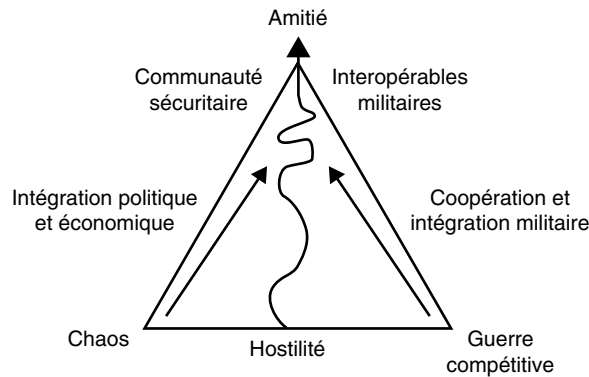


Schéma. Cheminement vers une intégration régionale

la CDAA a du chemin à faire, la migration vers une communauté sécuritaire mature n'est pas simple et soulève de nouvelles demandes auxquelles la puissance aérienne conventionnelle doit également s'ajuster. Conséquemment, la puissance aérienne au sein de la CDAA doit rester en ligne avec les besoins régionaux émergents, et nous devrions considérer certaines des questions suivantes :

- Au sein de la CDAA, les forces aériennes sont-elles simplement des escadres aériennes de l'armée de Terre ?
- Un éventail complet des capacités de la puissance aérienne de la CDAA peut-il être maintenu ?
- Comment pouvons-nous atténuer l'obsolescence persistante des actifs de la puissance aérienne de la CDAA ?
- Comment pouvons-nous maintenir un équilibre entre les difficultés liées à l'approvisionnement, la formation et la maintenance ?
- Quels systèmes répondant aux besoins de la CDAA devons-nous développer ?⁴²

Institutionnellement, le Comité Permanent de l'Aviation – CPA de la Commission inter-

états de défense et de sécurité supervise la coopération entre les puissances aériennes de la CDAA. Le CPA a deux objectifs : favoriser la stabilité régionale à travers les rôles secondaires de la puissance aérienne, et défendre contre les agressions qui s'appuient sur le rôle combatif primaire de la puissance aérienne.⁴³ Par nature, le champ d'action déclaré du CPA couvre l'éventail complet de la puissance aérienne, même si cela est quelque peu idéaliste. Cependant, la CDAA, qui est assez claire quant à son souhait d'éviter la guerre, choisirait plutôt des rôles préventifs, plus constructifs avec la sécurité humanitaire comme priorité.⁴⁴ En effet, la préférence normative de la CDAA pour une approche plus pacifiste du conflit accroît involontairement les rôles non-combatifs de la puissance aérienne, et il apparaît que ces rôles plus humanitaires suscitent la plus grande attention.

Wyn Elder, ainsi que le CPA de la CDAA, forment plusieurs rôles supplémentaires résultant de la puissance aérienne.⁴⁵ De façon surprenante, à travers le profil combatif mature de la puissance aérienne, le rôle de la supériorité aérienne est d'assurer un espace aérien sûr au-dessus du théâtre – une capacité disponible dans la région de la CDAA si l'on considère les capacités aériennes régionales collectives.⁴⁶ Cependant, à moins qu'un conflit conventionnel n'éclate, le contrôle

de l'espace aérien a plus de chances d'être basé sur la dissuasion et les systèmes sol-air que sur les autres actifs aériens de la région. Néanmoins, étant donné la capacité à maintenir un espace aérien fiable permettant de contrebalancer les opposants locaux, il devient nécessaire de porter à maturité l'éventail des capacités non-létales de la puissance aérienne dans le cadre de la sécurité souple et des priorités humanitaires affichées par le leadership de la CDAA.

Au sein de la CDAA, le pont aérien doit assumer un rôle à la fois humanitaire et militaire. Les cyclones qui ont frappé le Mozambique en 2000 et en 2007 ont à nouveau accentué la nécessité d'avoir un pont aérien suffisant pour couvrir les besoins en matière de sécurité humanitaire.⁴⁷ Le pont aérien contribue à couvrir de longues distances parmi les vides infrastructurels, en évitant les groupes inamicaux, et en sécurisant les lignes de communication.⁴⁸ Si des groupes hostiles refusent l'accès et la mobilité, et donc menacent des sociétés vulnérables, le pont aérien offre des alternatives pour contrer ou pour surmonter de telles menaces ou vulnérabilités. La mobilité aérienne est d'une importance cruciale dans le cadre d'un conflit sans frontières nécessitant une intervention rapide d'une manière préventive ou d'action directe de forces telles que l'infanterie. Les théâtres opérationnels potentiels et actuels au sein de la CDAA, tel que celui de la République Démocratique du Congo, exigent qu'un pont aérien opérationnel puisse servir à la fois les agendas militaires et humanitaires des décideurs. Si les actifs militaires et civils des pays de la CDAA (comme les commandes d'Airbus A-400 passées par l'Afrique du Sud) sont mis en commun, ils peuvent contribuer à un pont aérien pouvant intervenir dans les domaines humanitaires et militaires de la sécurité en l'Afrique australe.⁴⁹

La priorité mise par la CDAA sur les alertes anticipées et la prévention plutôt que sur l'intervention met en évidence l'importance de la reconnaissance.⁵⁰ Bien que la reconnaissance aéroportée traditionnelle est sous-développée, de nouveaux développements apportent de nouvelles perspectives. Les technologies des aéronefs aériens sans équipage sont désormais importantes mais semblent sous-utilisées dans

la région de la CDAA. Les drones sont disponibles mais peuvent être bloqués plus par appréhension politique que par limitations technologiques.⁵¹ Néanmoins, les possibilités offertes par les UAV sont vastes puisque leur sophistication offre de multiples alternatives dans l'environnement stratégique de la CDAA hautement déstructuré et imprévisible.⁵² En pratique, les véhicules aériens sans pilote (*Unmanned Aerial Vehicle* – UAV) offrent des opportunités dans les domaines aériens, terrestres et maritimes, avec un profil faiblement intrusif parmi les sensibilités politiques et les priorités portées à la souveraineté.⁵³ La reconnaissance et l'option UAV servent plusieurs agendas : la possibilité d'une alerte anticipée plus assumée, d'une moindre exposition au danger, et éventuellement, de faibles coûts politiques et financiers. La priorité explicite portée à la prévention et à la sécurité humaine accentue les bénéfices offerts par l'UAV en matière de surveillance et de reconnaissance. Le panorama des capacités aériennes de la CDAA montre une capacité de reconnaissance limitée que l'introduction d'UAV peut largement accroître.⁵⁴

Les communications sont importantes entre les divers acteurs de la CDAA répartis sur une importante région géographique. Quoique les communications satellitaires sont disponibles, les plateformes de communications à voilure fixe ou à voilure tournante au sein de l'environnement de la puissance aérienne de la CDAA sont également utilisées.⁵⁵ Les contingents militaires opérant dans la diversité ont tout autant besoin de bonnes communications tactiques et opérationnelles que d'opérations de paix afin d'endiguer les conflits internes qui posent des défis aux décideurs. Elder identifie trois difficultés en matière de communication : l'interopérabilité liée à la diversité des équipements apportés sur le théâtre, les accords de communication ad-hoc visant à combler le manque d'installations permanentes, et la nécessité de devoir gérer les interruptions délibérées des moyens de communication.⁵⁶ La puissance aérienne peut atténuer ces difficultés. Dans le domaine de la puissance aérienne, le fait d'implanter les communications apporte également de l'autonomie, et protège contre les interférences de l'hôte et

des parties qui s'affrontent. Un régime de communications aériennes et spatiales apporte de la robustesse sur des théâtres connus pour leur complexité et leur diversité.

L'absence de létalité et la limitation de la destruction font partie d'une ligne de pensée croissante étroitement liée à la priorité que la CDAA porte à la sécurité humaine. L'utilisation à la fois des artefacts technologiques et des compétences intellectuelles favorise l'absence de létalité. Au-delà des rôles guerriers de la puissance aérienne, des rôles de soutien tels que le transport, les communications, la reconnaissance, et la recherche et le secours apportent des contributions non-létales. Une gamme de munitions non-létales devient également disponible.⁵⁷ De plus, de nouvelles règles doivent être assimilées, tout particulièrement en ce qui concerne le rôle du combattant. Bien que certains rôles soient naturellement non-létaux, les préoccupations intellectuelles du corps légal, des tactiques et des arrangements tactiques restreignent l'élément combat militaire. Même si certains rôles ont par nature un caractère non-fatal, les efforts intellectuels faits au niveau des accords législatifs, tactiques et techniques atténuent les rôles combattifs.⁵⁸ Au sein de la CDAA, le droit international et la sécurité humaine restent des principes centraux qui suivent les meilleures pratiques internationales afin de maintenir le rôle croissant de la puissance aérienne dans les limites internationales légales.

La vitesse est un facteur étroitement associé à l'option de la puissance aérienne ; cependant, Steven Metz remarque que la vitesse n'intervient plus uniquement aux niveaux tactiques et opérationnels, mais également dans le cadre de l'adaptation organisationnelle et conceptuelle qui doit être effectuée dans le délai le plus court possible afin de gérer les nouvelles formes d'insécurité et de guerre à travers la puissance aérienne.⁵⁹ Le changement organisationnel doit également suivre le rythme des nouveaux besoins stratégiques. La triade innovation, concepts et diffusion de la technologie souple, associée à l'acceptation ou au rejet de nouveaux systèmes et de nouvelles capacités, permettent de comprendre comment gérer les nouvelles insécurités. La vitesse sur et au-delà du champ

de bataille affirme la réussite de l'application de la puissance aérienne. La maîtrise de la vitesse dans le cadre de l'adaptation organisationnelle et conceptuelle afin de répondre aux besoins régionaux est peut-être le facteur le plus important auquel doit faire face la puissance aérienne au sein de la CDAA. Si la CDAA est l'accord sécuritaire éminent avec une composante militaire, la puissance aérienne doit être rapidement et correctement ajustée.

Précision et puissance aériennes sont devenues des synonymes. Cependant, la précision requiert une compréhension de la précision physique et psychologique.⁶⁰ Si nous adaptons les idées de Metz, cela implique que la puissance aérienne au sein de la CDAA doit être ajustée pour refléter une culture stratégique de la CDAA, un certain niveau de développement technologique et la perception des menaces. Ces thèmes susmentionnés impliquent bien plus que la précision physique et sa base technologique. Elder met plus l'accent sur les opérations psychologiques à travers la puissance aérienne et ses succès dans le cadre d'opération de paix, mais la compréhension de ces succès dépend bien plus de la précision psychologique à laquelle Metz fait référence.⁶¹ La puissance aérienne au sein de la CDAA doit satisfaire aux perceptions des menaces, quelque peu vagues, du leadership régional, et conjointement favoriser la sécurité humaine et détruire les agresseurs lorsque cela s'avère nécessaire.

La puissance aérienne est également caractérisée par l'adaptation aux changements technologiques – un domaine crucial pour que les technologies souples et dures interagissent et pour que l'élargissement normatif couvre le besoin croissant d'une puissance aérienne exclusivement adaptée à la région. Le choix réside entre le maintien des rôles traditionnels et donc la limitation de la puissance aérienne, et l'élargissement de la puissance aérienne de telle sorte à ce qu'elle couvre les nouvelles demandes régionales. Au sein de la CDAA, les instruments politiques non-militaires sont partiellement efficaces et laissent de la place aux actifs de la puissance aérienne.⁶² Si les décideurs adoptent les nouveaux changements technologiques, des effets dits de second et de troisième ordres se font ressentir dans les

domaines politique, éthique et juridique. Les décisions d'utiliser les nouvelles technologies devraient donc toujours être prises en tenant compte de cette toile de fond. Un exemple serait de savoir si un bombardement de précision est en fait plus humain s'il rentre dans le cadre de stipulations légales. Un autre exemple serait de savoir si la surveillance sophistiquée entrave des droits individuels ou la vie privée, ou bien si l'utilisation d'UAV empiète sur la souveraineté. Les décideurs et les experts doivent accentuer les contributions plus modérées des actifs de la puissance aérienne. Il est facile de se laisser séduire par le profil de guerre technologique de la puissance aérienne, mais ce profil ne contribue que très peu à l'agenda sécuritaire de la CDAA.

La privatisation des fonctions militaires les plus traditionnelles est une industrie en expansion, et la puissance aérienne ne peut pas y échapper. Jusqu'à quel point les rôles de la puissance aérienne peuvent-ils être externalisés au secteur privé?⁶³ La dernière option est d'externaliser les fonctions du combat primaire. Cependant, la privatisation fait également partie de la menace aérienne sur la région à travers des moyens privés et même crapuleux. Acheter tout simplement des actifs aériens (y compris d'équipages) est possible. Il y a de cela moins de dix ans, l'Éthiopie a rapidement acheté de nouveaux avions et équipages dans le cadre de la guerre contre l'Erythrée, alors que l'Angola recrutait des pilotes pour combattre le groupe de guérilla connu sous le nom de l'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA).⁶⁴ L'augmentation de la puissance aérienne par le biais de moyens privés est tout à fait concevable et peut rapidement changer l'équilibre de la puissance aérienne au sein de la région. Cependant, la privatisation est une solution dans le cadre de quelques entreprises difficiles, mais elle constitue un obstacle lorsqu'elle se rapproche du domaine conventionnel de la puissance aérienne. La CDAA devrait tenir compte des symbioses public-privé, afin d'accroître ses contributions secondaires et plus humanitaires et constructives, ainsi que des nouvelles offres venues de l'espace. Certaines missions de la puissance aérienne comme les ponts aériens,

les communications et la reconnaissance offrent ainsi des opportunités pour des partenariats privés, mais il y a des limites.

Conclusions

Les tensions au sein de la puissance aérienne provoquées par les développements modernes dans les domaines techniques et stratégiques ont constitué le point central de cet article. La pensée traditionnelle sur la puissance aérienne, bien développée et à la fois conceptuellement et technologiquement répandue, est au cœur des campagnes militaires modernes. Cependant, l'optimisme inhérent à la puissance aérienne n'est pas universel, et la théorie sur la puissance aérienne menant à de spectaculaires victoires sur le champ de bataille revêt un aspect moins spectaculaire. Donc, la puissance aérienne dans les conflits de style non-conventionnels en Afrique, et en particulier dans la région de la CDAA, laisse à penser que la puissance aérienne de haute-technologie n'est pas un instrument applicable à tous les scénarios.

À la suite de la guerre froide, les militaires ont eu le choix entre deux types de transformation. Ils pouvaient « aller vers la haute technologie » pour capitaliser sur la croissance internationale en matière de technologie de l'information et des communications afin d'améliorer l'instrument de combat conventionnel des états, ou bien « aller vers les basses technologies » pour améliorer leur capacité à gérer les multiples menaces émanant des conflits de faible intensité au sein de l'état grâce à des capacités de contre-insurrection et de maintien de la paix. La puissance aérienne n'a pas échappé au dilemme consistant à se montrer efficace sur les deux tableaux, ni au débat qu'elle suscite au sein de la CDAA. En tant que puissance hégémonique bienveillante au sein de la CDAA, même l'Afrique du Sud n'est pas sûre d'avoir la capacité, le luxe et la latitude politique de faire les deux. Par nature, peu, voire aucun des pays de la CDAA ne possède une culture stratégique qui les oriente en premier lieu vers la puissance aérienne, et il faut également com-

prendre que le fait d'opter pour une puissance aérienne de haute-technologie serait en fait d'une utilité limitée pour la région. La CDAA n'est pas une communauté sécuritaire mature et doit donc faire face à des difficultés liées au fait que les leaders cultivent lentement les conditions propices à une intégration politico-militaire.

Les rôles de soutien de la puissance aérienne offrent plus de compatibilité et d'utilité pour le paysage stratégique évolutif de la région de la CDAA et requièrent une attention politique et militaire particulière. Le principal défi consiste à maintenir la puissance aérienne en phase avec les accords régionaux de défense et à créer les tremplins pour une culture régionale de puissance aérienne dans le cadre de l'intégration régionale. Même si il est difficile de contester

le rôle créneau que la puissance aérienne peut jouer au sein de la CDAA, le leadership politique est le principal moyen pour pouvoir passer d'une puissance aérienne déclarative à une puissance aérienne opérationnelle au sein de la région. Le pont aérien, les communications, la reconnaissance, la vitesse, et la portée, ainsi que la privatisation, sont désormais en concurrence avec les préférences traditionnelles pour la priorité du combat aérien et de l'attaque terrestre. L'élargissement des concepts de la puissance aérienne visant à gérer les tensions entre les paysages stratégiques conventionnels et non-conventionnels, et l'utilisation des technologies souples pour intégrer des rôles aériens plus constructifs sont désormais plus appropriés qu'ils ne l'ont jamais été pour maintenir la sécurité au sein de la CDAA. □

Notes

1. Andrew G. B. Vallance, *The Air Weapon: Doctrines of Air Power Strategy and Operational Art* (L'arme aérienne : Doctrines de la stratégie de la puissance aérienne et de l'art opérationnel), (New York: St. Martin's, 1996), 29.

2. Ibid., 34–36.

3. George R. Mastroianni, "Occupations, Cultures, and Leadership in the Army and Air Force," (Métiers, cultures et leadership au sein de l'armée de Terre et de l'armée de l'Air), *Parameters* 35, n°4 (hiver 2005–6) : 77–79, <http://www.carlisle.army.mil/usawc/Parameters/05winter/mastroia.pdf>.

4. Voir le débat sur la puissance aérienne russe en Tchétchénie : Timothy L. Thomas, "Air Operations in Low Intensity Conflict: The Case of Chechnya," (Opérations aériennes dans les conflits de faible intensité : L'exemple de la Tchétchénie), *Airpower Journal* 11, n°4 (Hiver 1997) : 51–59, <http://www.airpower.maxwell.af.mil/airchronicles/apj/apj97/win97/thomas.pdf> (accédé le 26 avril 2007).

5. En Afrique, la tendance est d'avoir une perspective régionale basée sur des structures régionales (c.-à-d., Afrique australe, occidentale, de l'est et du nord). Les pays suivants font partie de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe : l'Afrique du Sud, le Lesotho, le Swaziland, la Namibie, le Botswana, le Zimbabwe, la Tanzanie, le Mozambique, l'Angola, la Zambie, le Malawi, et la République Démocratique du Congo.

6. Carl von Clausewitz, *On War* (Sur la guerre), ed. et trad. Michael Howard et Peter Paret (Princeton, New Jersey: Princeton University Press, 1976), 605

7. *Strategic Plan, 2006–2009* (Plan stratégique, 2006–2009), (Pretoria, République d'Afrique du Sud : Départe-

ment des Affaires étrangères, n.d.), 7–8, <http://www.dfa.gov.za/departement/stratplan06/part1.pdf> (accédé le 24 mai 2007).

8. Laurie Nathan, "Consistency and Inconsistencies in South African Foreign Policy," (Cohérences et incohérences de la politique étrangère sud-africaine), *International Affairs* 81, n° 2 (Mars 2005) : 363.

9. Nous devrions noter que certains cercles ont des doutes quant à cette approche souple utilisée par l'Afrique du Sud vis-à-vis des problèmes graves de politique étrangère. Par exemple, la diplomatie silencieuse de l'Afrique du Sud vis-à-vis du Zimbabwe est basée sur la notion selon laquelle ce dernier devrait résoudre ses propres problèmes nationaux sans pression extérieure. Cette approche pourrait être contestée d'un point de vue éthique, étant donnée la pression étrangère mobilisée par le Congrès National Africain au pouvoir contre l'apartheid en Afrique du Sud au cours des années 1970 et 1980.

10. Le Bureau du président est en charge de la coordination sécuritaire par le biais du *Cluster Sécurité*. Cette coordination se déroule sans politique ou stratégie sécuritaire cohérente. Depuis sa démocratisation en 1994, le gouvernement sud-africain, dirigé par le Congrès National Africain, n'a pas développé de stratégie de sécurité nationale.

11. Rialize Ferreira et Dan Henk, "Military Implications of Human Security: The Case of South Africa" (Les implications militaires de la sécurité humaine : L'exemple de l'Afrique du Sud), (article présenté au cours du 45^e anniversaire de la Conférence internationale biennale du

Séminaire inter-universitaire sur les forces armées et la société, Chicago, 21 octobre 2005), http://www.au.af.mil/au/awc/awcgate/awc/human_sec_henk_21oct05.pdf (accédé le 5 octobre 2007).

12. *Defence in a Democracy* (La défense au sein d'une démocratie), livre blanc sur la défense nationale de la République d'Afrique du Sud (Pretoria, République d'Afrique du Sud : Ministère de la Défense, tel qu'approuvé par le Parlement le 14 mai 1996), http://merln.ndu.edu/white_papers/SouthAfrica1996.pdf. Dans cette étude de la politique de défense de l'Afrique du Sud, Evert Jordaan fait un excellent exposé sur l'influence que la pensée sur la défense non-offensive et sur la défense non-menaçante a sur la défense sud-africaine depuis 1994. Evert Jordaan, "South African Defence since 1994: A Study in Policy-Making" (La défense sud-africaine depuis 1994 : Une étude en conception de politique), (thèse, Stellenbosch University, Matieland, Afrique du Sud, Décembre 2004).

13. Laurie Nathan, "SADC's Uncommon Approach to Common Security, 1992-2003," (L'approche peu commune de la CDAA vis-à-vis de la sécurité commune), *Journal of Southern African Studies* 32, n°3 (septembre 2006) : 610. Nathan remarque que vers la fin des années 1990, la CDAA était divisée par les visions pacifistes et militaristes incompatibles de l'Organe pour la Politique, la Défense et la Sécurité. Le Botswana, le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Tanzanie étaient connus pour leur vision pacifiste, alors que l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe avaient une orientation plus militariste.

14. *Ibid.*, 608.

15. Francois Vreÿ, "Eradicating African Wars: From Political Ambitions to Military Leadership and Constructive Military Forces," (Eradiquer les guerres africaines : Des ambitions politiques au leadership militaire et aux forces militaires constructives), *African Journal on Conflict Resolution* 5, n°2 (avril 2005) : 77.

16. Theo Farrell, "World Culture and Military Power," (Culture mondiale et puissance militaire) *Security Studies* 14, n°3 (2005) : 451.

17. Theo Farrell et Terry Terriff, eds., *The Sources of Military Change: Culture, Politics, Technology* (Les sources du changement militaire : Culture, politique, technologie), (Boulder, Colorado: Lynne Rienner, 2002), 458.

18. *Ibid.*, 459.

19. Zhouying Jin, "Soft Technology: The Essential of Innovation," (Technologie souple : L'essentiel de l'innovation), *Futures Research Quarterly* 18, n°2 (été 2002) : 2, <http://www.acunu.org/millennium/beijing-0702.PDF> (accédé le 9 mai 2007).

20. Jurgen Haacke et Paul D. Williams, "Comparing Regional Arrangements: The Significance of Security Culture" (Comparaison des accords régionaux : L'importance de la culture sécuritaire), (article présenté à la Conférence sur les Relations Internationales du Groupe d'Alerte, Turin, Italie, 13-15 septembre 2007), 3-4.

21. Col Dennis M. Drew (c.f.), USAF, "The Essence of Aerospace Power: What Leaders Need to Know," (L'essence de la puissance aérospatiale : Ce que les leaders doivent savoir), *Aerospace Power Journal* 15, n°2 (été 2001) : 24-25, <http://www.airpower.maxwell.af.mil/airchronicles/apj/apj01/sum01/drew.pdf>.

22. *Ibid.*, 25.

23. *Ibid.*, 26.

24. *Ibid.*, 30.

25. Nathan, "SADC's Uncommon Approach," (L'approche peu commune de la CDAA) 621.

26. Ian F. W. Beckett, *Modern Insurgencies and Counter-Insurgencies: Guerrillas and Their Opponents since 1750* (Insurrections et contre-insurrections modernes : Les guérillas et leurs opposants depuis 1750), (Londres: Routledge, 2001), 24.

27. Beckett décrit également des expériences précédentes d'utilisation de la puissance aérienne contre des opposants non-conventionnels. *Ibid.*, 43.

28. Dr. Ross K. Baker, "The Air Forces of Tropical Africa," (Les forces aériennes de l'Afrique tropicale), *Air University Review* 19, n°2 (janvier-février 1968) : 64-67, <http://www.airpower.maxwell.af.mil/airchronicles/aureview/1968/jan-feb/baker.html>. Voir également Herbert M. Howe, *Ambiguous Order: Military Forces in African States* (Ordre ambigu : Les forces militaires dans les états africains), (Boulder, Colorado: Lynne Rienner, 2001), 42.

29. Bjørn Møller, "Raising Armies in a Rough Neighbourhood: The Military and Militarism in Southern Africa," (Lever des armées dans un environnement difficile : Le militaire et le militarisme en Afrique australe), document de travail, version révisée, mars 2003, 16, <http://www2.ihis.aau.dk/~bm/SARIPS2001-rev.doc> (accédé le 19 Juin 2007).

30. *Ibid.*, 36.

31. Howe, *Ambiguous Order* (Ordre ambigu), 42.

32. La CDAA est chargée de la mise en place d'une brigade d'alerte régionale destinée à servir avec la Force africaine d'alerte de l'Union africaine. En août 2007, au cours du sommet de la CDAA à Lusaka, Zambie, les premiers éléments de cette brigade ont été présentés aux chefs d'états de la CDAA. Voir David Masango, "Southern Africa: Stand-by Brigade to Maintain Peace in SADC," (Afrique Australe : Brigade d'alerte pour maintenir la paix au sein de la CDAA), *BuaNews*, 17 août 2007, <http://allafrica.com/stories/200708170705.html> (accédé le 22 août 2007).

33. L'apport d'un support aérien au cours des catastrophes naturelles et d'un point aérien au cours d'autres crises est peut-être le principal de ces rôles. Voir le Colonel Les Weyer, "Peaceful Application of Air Power," (Utilisation pacifique de la puissance aérienne), *South African Soldier* 10, n°5 (mai 2003) : 24-25, <http://www.dcc.mil.za/sasoldier/2003/May2003.pdf> (accédé le 17 mai 2007).

34. Voir les arguments avancés par Emily O. Goldman et Richard B. Andres, "Systemic Effects of Military Innovation and

Diffusion,” (Effets systémiques de l’innovation et de la diffusion militaire), *Security Studies* 8, n°4 (été 1999) : 79–125.

35. Zhouying Jin, “*Soft Technology*,” (La technologie souple) 13.

36. Thomas W. Smith, “*The New Law of War: Legitimizing Hi-Tech and Infrastructural Violence*,” (La nouvelle loi de la guerre : Légitimer la haute technologie et la violence infrastructurelle), *International Studies Quarterly* 46, n°3 (décembre 2002) : 359–60.

37. Une leçon à nouveau retenue par les forces de la coalition au cours de la guerre du Golf contre l’Irak en 1991.

38. Zhouying Jin, “*Soft Technology*,” (La technologie souple) 17.

39. Hussein Solomon, ed., *Towards a Common Defence and Security Policy in the Southern African Development Community* (Vers une défense et une politique sécuritaire communes au sein de la Communauté de développement de l’Afrique australe), (Pretoria, République d’Afrique du Sud : Institut africain de l’Afrique du Sud, 2004), 134.

40. Représentant supérieur de la force de Défense nationale sud-africaine, interview téléphonique par l’auteur, 10 décembre 2007.

41. Barry Buzan, *People, States and Fear: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era* (Des individus, des états et la peur : Un agenda pour les études sur la sécurité internationale dans les années post guerre froide), (Boulder, Colorado: Lynne Rienner, 1991), 218.

42. Mike Hough, “*The Challenge of Effective Air Power in Sub-Saharan Africa*,” (Le défi d’une puissance aérienne performante en Afrique sub-saharienne) dans *Protecting Sub-Saharan Africa: The Military Challenge*, (Protéger l’Afrique sub-saharienne : Le défi militaire) ed. Louis du Plessis et Mike Hough, (Pretoria, République d’Afrique du Sud : HSRC Publishers, 1999), 124–25.

43. Ibid., 136.

44. Maxi Schoeman, “*Developing an Integrated Approach to Human Security*,” (Développer une approche intégrée pour la sécurité humaine) dans *From Warfare to Welfare: Human Security in a Southern African Context*, (De la guerre au bien-être : La sécurité humaine dans le contexte de l’Afrique australe) ed. Mari Muller et Bas de Gaay Fortman, (Assen, Pays-Bas : Van Gorcum, 2004), 71.

45. Major R. Wyn Elder, “*The Role of Non-Lethal Airpower in Future Peace Operations: ‘Beyond Bombs on Target’*,” (Le rôle de la puissance aérienne non-fatale dans les futures opérations de paix : « Au-delà des bombes sur cible ») rapport de recherche (Maxwell AFB, Alabama : Collège du commandement et de l’état major de l’air, 2003), <https://research.au.af.mil/papers/ay2003/acsc/03-1413.pdf>. Voir également les décisions du CPA au cours de la réunion qui s’est tenue au Botswana concernant les rôles secondaires dans “*Aviation Response Most Effective*,” (La réponse la plus efficace de l’aviation), *Daily News* (République du Botswana), 15 juin 2007, <http://www>

[.gov.bw/cgi-bin/news.cgi?d=20070615&i=Aviation_response_most_effective](http://www.gov.bw/cgi-bin/news.cgi?d=20070615&i=Aviation_response_most_effective) (accédé le 30 septembre 2007).

46. Voir le chapitre intitulé “*An Audit of Southern African Development Community Defence Policies*” (Un audit des politiques de défense de la Communauté de développement de l’Afrique australe) par Alternatives Stratégiques Africaines dans Solomon, *Towards a Common Defence and Security Policy*, (Vers une défense et une politique sécuritaire communes) 85, 125.

47. M-Net TV Afrique du Sud, *Carte Blanche*, documentaire sur les inondations au nord du Mozambique (Cyclone Fabius), 10 mars 2007.

48. Ian van Vuuren, “*The Changing Nature of Warfare: Implications for Africa*,” (La nature changeante de la guerre : Implications pour l’Afrique), *African Security Review* 7, n°1 (1998), <http://www.iss.co.za/ASR/7No1/VanVuuren.html> (accédé le 2 octobre 2007).

49. “*South Africa Facing Transition Problems in Air Transport Budget*,” (L’Afrique du Sud face aux problèmes de transition affectant le budget du transport aérien), *Defence Industry Daily*, 18 août 2005, <http://www.defenseindustrydaily.com/south-africa-facing-transition-problems-in-air-transport-budget-01039> (accédé le 2 octobre 2007).

50. Voir la priorité qui est mise sur la détection lointaine dans *Strategic Indicative Plan for the Organ on Politics, Defence and Security Cooperation* (Le plan stratégique indicatif pour l’organe sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité), Southern African Development Community, 26, http://www.sadc.int/english/documents/sipo/sipo_en.pdf (accédé le 17 juillet 2007).

51. Lieutenant colonel Lim Kok Siong, capitaine Stanley Chua Hon Kiat, et capitaine Teh Hua Fung, “*Airpower in Non-Conventional Operations*,” (La puissance aérienne dans le cadre des opérations non-conventionnelles), *Pointer: Journal of the Singapore Armed Forces* 30, n°3 (2004), <http://www.mindef.gov.sg/imindef/publications/pointer/journals/2004/v30n3/features/feature4.html> (accédé le 22 juillet 2008) ; et général de brigade (c.f.) John Wesley, armée de l’Air d’Afrique du Sud, Conseil pour la recherche scientifique et industrielle, interview électronique par les auteurs, 28 et 29 mars 2007.

52. Voir Elder, “*Role of Non-Lethal Airpower*,” (Rôle de la puissance aérienne non-létale) 15–16, pour les nouveaux véhicules pilotés à distance et les systèmes d’UAV, et les possibilités d’introduire le domaine de la surveillance.

53. Nathan, “*SADC’s Uncommon Approach*,” (L’approche peu commune de la CDAA) 614.

54. Voir l’analyse dans “*Audit of Southern African Development Community*” (Audit de la Communauté de développement de l’Afrique australe) ; Lieutenant colonel Lim Kok Siong, capitaine Stanley Chua Hon Kiat, et capitaine CPT Teh Hua Fung, “*Airpower in Non-Conventional Operations*” (La puissance aérienne dans le cadre des opérations non-conventionnelles) ; et Wesley, interview.

55. Voir les tableaux de la puissance aérienne dans "Audit of Southern African Development Community," (Audit de la Communauté de développement de l'Afrique australe) 85, 97, 125.

56. Elder, "Role of Non-Lethal Airpower," (Rôle de la puissance aérienne non-létale) 18.

57. Ibid., 24.

58. Smith, "New Law of War," (La nouvelle loi de la guerre) 355-75.

59. Steven Metz, *Armed Conflict in the 21st Century: The Information Revolution and Post-Modern Warfare* (Conflit armé au 21^e siècle : La révolution de l'information et la guerre post-moderne), (Carlisle, Pennsylvanie : Collège de guerre de l'armée de Terre, Institut des études stratégiques, avril 2000), xv, <http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/pdffiles/PUB226.pdf> (accédé le 13 juin 2007).

60. Ibid., xv-xvi.

61. Elder, "Role of Non-Lethal Airpower," (Rôle de la puissance aérienne non-létale) 16-17.

62. Metz, *Armed Conflict* (Conflit armé), xvii.

63. Ibid., 19-20.

64. Tom Cooper et Jonathan Kyzer, "Ethiopian-Eritrean War, 1998-2000," (Guerre Ethiopie- Erythrée, 1998-2000), Base de données de l'Afrique centrale, occidentale et australe, Groupe d'information du combat aérien, 2 septembre 2003, http://www.acig.org/artman/publish/article_189.shtml (accédé le 30 septembre 2007) ; et Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola - UNITA, Comité d'alerte de la commission politique, "1999 - Year of Generalised Popular Resistance: Communiqué no. 38/CPP/99" (1999 - Année de la résistance populaire généralisée : Communiqué no. 38/CPP/99), (Angola: Kwacha UNITA Press, 2 Octobre 1999), <http://www.fas.org/irp/world/para/docs/unita/en0510991.htm> (accédé le 30 septembre 2007).



**AIR & SPACE
POWER JOURNAL**

**Abonnement gratuit aux
éditions électroniques**

de *Air and Space Power Journal*
en anglais, arabe, chinois, français, espagnol et portugais à
<http://www.af.mil/subscribe>.

Vous serez informés trimestriellement
de la mise en ligne de ces revues
avec des liens à tous les articles.

Visitez notre site web

http://www.au.af.mil/au/afri/aspj/apjinternational/aspj_f/Index_F.asp